

# LE BILAN DE COMPETENCES

## Fiche Pratique

## FICHE PRATIQUE DU BILAN DE COMPETENCES

**Le bilan de compétences est une démarche active, volontaire et individuelle de l'agent bénéficiaire. Sa mise en œuvre repose sur un engagement tripartite entre l'agent, l'employeur et le chargé de missions compétences de l'organisme de formation du CDGFPT88.**

<b>Public</b>	Tout agent de la Fonction Publique Territoriale
<b>Prérequis</b>	Accord préalable de l'employeur pour la prise en charge de la prestation
<b>Référent</b>	Chargé de missions compétences de l'organisme de formation du CDGFPT88
<b>Objectifs</b>	Identifier les motivations, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles du bénéficiaire Définir un projet professionnel et les étapes nécessaires à sa mise en œuvre
<b>Modalités</b>	Action individuelle Entretiens réalisés en présentiel / distanciel Alternance de travail individuel et de séances d'accompagnement
<b>Lieu</b>	Agence Compétences & Territoires à Uxegney pour les séances en présentiel Logiciel de visioconférence Lifesize pour les séances en distanciel
<b>Durée</b>	Durée totale de 24 heures 18h00 d'entretien individuel en face à face Travail personnel du bénéficiaire hors séance Sur une période de 3 mois
<b>Suivi et évaluation</b>	Évaluation réalisée lors de l'entretien de clôture Attestation de réalisation et rapport de synthèse remis à l'issue du bilan Entretien de suivi réalisé 6 mois après la fin du bilan

**Organisme de formation du CDGFPT88**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44880159088 auprès du préfet de la région GRAND EST

**Agence Compétences & Territoires • 1, chemin de l'orée du bois 88390 UXEGNEY**

03 54 04 60 25 • [competences-et-territoires@cdg88.fr](mailto:competences-et-territoires@cdg88.fr)

## Programme et méthodologie

**Entretien préalable de diagnostic (téléphone, visio ou présentiel /1h) :** prise de contact et expression du besoin du bénéficiaire, détailler les conditions et les moyens de déroulement du bilan et déterminer le besoin d'un bilan, proposer un parcours individualisé

Etapes	Contenu	Méthodes/outils
<b>Phase préliminaire</b> 2h00	Identifier les besoins et reformuler les attentes du bénéficiaire, clarifier les objectifs du bilan Valider la poursuite du bilan et confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche bilan  Elaborer un plan de travail et un calendrier	Entretien préalable Convention tripartite
<b>Phase d'investigation</b> 20h00 incluant le travail personnel du bénéficiaire	Explorer le parcours professionnel du bénéficiaire  Identifier les motivations, valeurs et les intérêts professionnels et personnels  Identifier les compétences, les potentiels et axe de progression  Investigation métiers : enquêtes métiers, immersions auprès des professionnels du/des métiers envisagés  Définir un scénario d'évolution professionnelle (émergence d'hypothèses, identification des aptitudes et compétences en lien avec le projet et recensement des besoins éventuels en formation)	Entretiens d'exploration Livret d'accompagnement CV Questionnaires et tests Portefeuille de compétences Recherches personnelles Fiche métiers Enquêtes métiers Stages d'immersion
<b>Phase de conclusion</b> 2h00	Confirmer le projet professionnel et le plan d'actions Formaliser le travail réalisé durant le bilan : rédaction et remise de la synthèse de bilan, appropriation des éléments par le bénéficiaire Evaluer le bilan	Entretien de restitution Travail de rédaction Rapport de synthèse Questionnaire de satisfaction

Organisme de formation du CDGFPT88

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44880159088 auprès du préfet de la région GRAND EST

Agence Compétences & Territoires • 1, chemin de l'orée du bois 88390 UXEGNEY

03 54 04 60 25 • [competences-et-territoires@cdg88.fr](mailto:competences-et-territoires@cdg88.fr)

